

Les ordures ménagères (bacs verts)



Les ordures ménagères doivent obligatoirement être placées dans un sac poubelle bien fermé avant d'être jetées dans le bac

VONT dans ce bac :

- Résidus de cuisine, reste de repas...
- Mouchoirs en papier, essuie tout
- La vaisselle cassée en verre, porcelaine....
- Les déchets qui ne se trient pas

→→→ **Afin de diminuer ces déchets ménagers**



Le SIVOM

propose aux administrés des composteurs au prix de 25€.
Bulletin d'inscription obligatoire (à demander au sivom)

Les règles du tri sélectif (bacs jaunes)



En vrac jamais de sacs

Ne pas imbriquer : N'emboîtez pas les emballages les uns dans les autres (par exemple, un pot de yaourt dans une boîte de conserve), car cela perturbe les machines de tri

Inutile de laver : Videz bien les contenants, ne gaspillez pas d'eau pour les laver

Laisser les bouchons : sur les bouteilles en plastique

VONT dans ce bac :

- **Tous les papiers :** journaux, publicités, magazines, livres, enveloppes, sacs papier...
- **Tous les emballages en métal :** bouchons, couvercles, conserves, aérosols, canettes, capsules de café...
- **Tous les emballages en plastique et polystyrène :** pots, boîtes, barquettes, sacs, films plastiques, flacons, bidons, bouteilles, tubes....
- **Tous les emballages en carton :** briques, cartonnettes, boîtes...

Les bacs déchets verts (bacs marron)

Situés au niveau des cimetières



Uniquement les déchets verts, les végétaux, pas de pots, pas d'emballages plastiques

Dépôt du verre dans les points de collecte



Bouteilles, flacons de parfum, bocaux vides sans leur couvercle

Ne pas mettre : la vaisselle en verre, céramique, faïence, porcelaine, les ampoules, les néons, les miroirs et vitres



le verre ne se dépose pas au sol. Ces dépôts sont interdits et nuisent à la propreté des espaces publics.

Elagage des arbres et haies

!!! En bordure de propriété l'élagage relève de la responsabilité des propriétaires



Lors de la collecte par nos agents

Le manque d'élagage de la végétation bordant les voies communales peut :

- Gêner la circulation
- Provoquer des dégradations sur le matériel
- Compromettre la sécurité de nos agents

***La gestion des déchets repose
sur la responsabilité de chacun***